

## ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Ref : IJ105018, N°19IJ01452) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

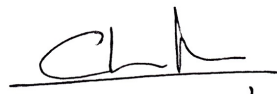
### **Informateur Judiciaire**

Département : 44

Date de parution : 22/02/2019

Le 20 Février 2019

Sous réserve d'incident technique / conformité juridique, le Président



L'usage des Rubriques des Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. Informateur Judiciaire s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.

## LACROIX SA

Société anonyme  
à Conseil d'Administration  
au capital de 25 000 000 euros  
Siège social : 8, impasse du Bourrelier  
44800 Saint-Herblain  
855 802 815 RCS Nantes  
Exercice social du 1er octobre 2017  
au 30 septembre 2018

### AVIS DE REUNION VALANT AVIS DE CONVOCATION D'UNE ASSEMBLEE GENERALE D'ACTIONNAIRES

Les actionnaires de la Société LACROIX SA sont informés qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Mixte le **vendredi 8 mars 2019, à 11 heures**, au siège social 8, impasse du Bourrelier à Saint-Herblain (44800), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour et le projet de résolutions suivants :

#### ORDRE DU JOUR

##### caractère ordinaire :

- Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la Société et la gestion du Groupe,
- Rapports des Commissaires aux comptes,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018, des comptes consolidés
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice et distribution de dividendes,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce et approbation des dites conventions,
- Approbation des éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2018 à Monsieur Vincent BEDOUIN,
- Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Monsieur Vincent BEDOUIN, Président Directeur Général,
- Approbation des éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2018 à Monsieur Nicolas BEDOUIN
- Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Monsieur Nicolas BEDOUIN, Directeur Général Délégué,
- Fixation du montant annuel des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration,
- Autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'achat d'actions de la société.

##### A caractère extraordinaire :

- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société ou donnant droit à titres de créances, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires,
- Autorisation donnée au Conseil d'administration pour l'annulation de tout ou partie des actions achetées dans le cadre du programme de rachat d'actions,
- Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles conformément à l'article L. 225-138-1 du Code de commerce
- Changement de dénomination sociale et modification corrélatrice des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

##### Modalités de participation à l'Assemblée Générale

Tout actionnaire, quelque soit le nombre d'actions qu'il possède a le droit de participer à cette Assemblée, de s'y faire représenter par un actionnaire ou par son conjoint, ou d'y voter par correspondance ou par voie électronique.

Pour participer ou se faire représenter à l'Assemblée :

- les titulaires d'actions nominatives devront avoir leurs titres inscrits en compte au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

- les titulaires d'actions au porteur devront, en respectant le même délai, justifier de l'inscription de celles-ci dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité au moyen d'une attestation de participation délivrée par ce dernier.

Il est rappelé qu'il ne sera tenu compte d'aucun transfert de propriété de titres intervenant pendant ce délai de deux jours ouvrés.

##### Modalités de vote à l'Assemblée Générale

La Société tient à la disposition des actionnaires un document unique de vote par correspondance ou par procuration.

Ce formulaire sera adressé par courrier aux actionnaires inscrits en compte nominatifs.

Les titulaires d'actions au porteur, souhaitant utiliser la faculté de vote par procuration ou par correspondance, pourront demander un formulaire auprès de la Société, soit par écrit ou soit par courrier électronique à l'adresse suivante : lacroix@lacroix.fr.

Les votes par procuration ou par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires papiers ou électroniques, complétés et signés, parvenus au siège social trois jours avant la date de réunion de l'Assemblée.

Les titulaires d'actions au porteur devront joindre au formulaire une attestation de participation établie par l'intermédiaire habilité teneur de leur compte constatant l'inscription des actions dans ce compte.

L'actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'Assemblée ou de s'y faire représenter en vertu d'un pouvoir.

L'actionnaire ayant donné pouvoir à un mandataire pour le représenter lors de l'Assemblée, pourra notifier sa révocation à la Société par écrit ou par courrier électronique à l'adresse suivante : lacroix@lacroix.fr au plus tard la veille de la réunion de l'Assemblée, à 11 heures, heure de Paris.

##### Questions écrites et demandes d'inscription de projets de résolution par les actionnaires

Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour par un ou plusieurs actionnaires remplissant les conditions prévues par les articles R.225-71 et R.225-73 du Code de commerce doivent être envoyées dans le délai de vingt-et-un jours à compter de la publication du présent avis et parvenir à la Direction juridique par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au siège social situé 8 Impasse du Bourrelier - 44800 Saint-Herblain ou par voie électronique à l'adresse suivante : lacroix@lacroix.fr, au plus tard vingt-cinq jours avant la date de l'Assemblée. Cette demande sera accompagnée du texte de ces projets et éventuellement d'un bref exposé des motifs ainsi que d'une attestation d'inscription en compte justifiant de la possession ou de la représentation par les auteurs de la demande de la fraction de capital exigée par l'article R.225-71 du Code de commerce.

L'examen de la résolution est subordonné à la transmission, par les auteurs de la demande, d'une nouvelle attestation justifiant de l'enregistrement comptable des titres dans les mêmes comptes au deuxième jour précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Conformément à l'article R.225-84 du Code de commerce, l'actionnaire qui souhaite poser des questions écrites doit au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée, adresser ses questions au siège social à la Direction juridique par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au siège social situé 8 Impasse du Bourrelier - 44800 Saint-Herblain ou par voie électronique à l'adresse suivante : lacroix@lacroix.fr. Pour être prises en compte, ces questions doivent impérativement être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

##### Documents d'information pré-assemblée

Les documents destinés à être présentés à l'Assemblée Générale seront mis à disposition des actionnaires à compter du 15 février 2019 au siège social ou pourront être consultés sur le site internet de la Société à l'adresse suivante : www.lacroix-group.com, rubriques « Investisseurs », puis « Assemblées Générales ».

19J01452

